

MINIO SINTÉTICO



Description du produit Apprêt anticorrosion et synthétique à base de résines alkydes modifiées et pigments anticorrosion
Procure des préparations très efficaces contre la rouille



Caractéristiques techniques

Coloris	Orange
Aspect	Mat
Séchage au toucher	2 - 3 heures en fonction de l'épaisseur appliquée et des conditions environnementales
Recouvrable	Après 24 heures (il est conseillé de recouvrir dans les 30 jours)
Rendement	9 - 12 m ² /l par couche, en fonction de l'état de la surface
Diluant	DILUYENTE SINTETICOS Y GRASOS 250
Stockage	Excellente pendant 1 an, dans le pot original, dans des conditions d'humidité et de températures normales

Propriétés

Facile à appliquer
Grand pouvoir couvrant
Très efficace contre la corrosion

Utilisations

À utiliser pour protection et préparation anticorrosion de surfaces et structures en fer et en acier.

Mode d'emploi

Bien agiter avant utilisation
Appliquer en fines couches uniformes et bien réparties
Pinceau et rouleau : appliquer tel quel ou en diluant avec DILUYENTE SINTETICOS Y GRASOS 250
Pistolet aérogaphique et pistolet airless : ajuster la viscosité avec DILUYENTE SINTETICOS Y GRASOS 250

Préparation des surfaces

Nettoyer et poncer si besoin est pour éliminer la poussière et toute trace de graisse, d'huile, d'humidité, ainsi que les peintures vieilles ou en mauvais état et la rouille et les croûtes de lamination par ponçage, grattage ou sablage..

Appliquer : 1 ó 2 couches

Autres renseignements

Conditionnement	0.375L, 0.75L et 4L
COV G/L	424

Remarques

Agiter le pot avant utilisation
Pour consulter les normes toxicologiques, se reporter à la FICHE DE SÉCURITÉ.
Ne pas stocker les pots ouverts ou entamés.
Appliquer dans un endroit bien ventilé.

Cette fiche a été réalisée à titre indicatif et ne remplace pas les conseils d'un spécialiste. Les renseignements fournis font état de nos connaissances actuelles et découlent de notre expérience, mais ne constituent aucunement une garantie de notre part. Par conséquent, Barpimo ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels préjudices liés à ces renseignements. 06-11-2013 Cette fiche remplace toutes les précédentes